



# INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ, NOUS METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL JUSTE ET ÉQUITABLE, EN ASSURANT L'ÉGALITÉ SALARIALE ET PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

- **INDICATEUR 1** : INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES
- **INDICATEUR 2** : INDICATEUR RELATIF AU % DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ
- **INDICATEUR 3** : INDICATEUR RELATIF AU NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 SALARIÉS AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS
- **INDICATEUR 4** : INDICATEUR RELATIF À L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION
- **INDICATEUR 5** : INDICATEUR D'ÉCART DES TAUX DE PROMOTIONS

ANNÉE	NOTE SUR 100	INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	INDICATEUR 3	INDICATEUR 4
2023	NC*	25/25	NC*	5/10	NC*
2024	89/100	35/35	NC*	5/10	36/40

\* : MOTIF DE NON CALCULABILITÉ DE L'INDICATEUR